

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU
GOURAY**

Séance du 20 novembre 2015

Date de convocation: 14 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 20 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FABLET, Maire

Présents : Michel FABLET – Jocelyne FONTAINE – Rémi COLLEU – Sylvie ROUILLÉ – Michel COMMAULT - Marc NOGUES – Noëlle BESNARD - Catherine AVELINE – Valérie MOISAN -- David BERTRAND – Régis LONGEARD - Nicolas BEUNEL.

Excusés : Bernard CHAPIN ayant donné pouvoir à Michel FABLET – Nathalie SOULABAILLE ayant donné pouvoir à Michel COMMAULT – Véronique BRISSE ayant donné pouvoir à Nicolas BEUNEL

Absents :

Madame Jocelyne FONTAINE a été nommée secrétaire.

SOUS-PREFECTURE

04 DEC. 2015

**OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
(S.D.C.I.)**

Monsieur le Maire informe que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1^{er} janvier 2017.

Le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose alors les neuf grands regroupements suivants :

- Communauté de Communes Quintin Communauté, Communauté de Communes Centre Armor Puissance 4, Saint Brieuc Agglomération et Communauté de Communes Sud Goëlo.
- Communauté de Communes Lanvollon Plouha et Communauté de Communes du Leff.
- Lamballe Communauté, Communauté de Communes Arguenon Hunaudaye, Communauté de Communes Pays de Moncontour, Communauté de Communes Pays de Du Guesclin et Communauté de Communes Côte de Penthièvre.
- Communauté de Communes Pays de Matignon et Communauté de Communes Plancoët Plélan.
- Dinan Communauté, Communauté de Communes Pays de Caulnes, Communauté de Communes Rance Frémur.
- Cidéral, Communauté de Communes Hardouiniais Mené, Communauté de Communes Mené, communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec.
- Lannion Trégor Communauté, Communauté de Communes Haut Trégor et Communauté de Communes Presqu'île Lézardrieux.
- Paimpol Goëlo, Communauté de Communes Pontrieux Communauté, Guingamp communauté, Communauté de Communes Pays de Bégard, Communauté de Communes Belle Isle en Terre et Communauté de Communes Bourbriac.

- Communauté de Communes Kreiz Breizh et Communauté de Communes Callac Argoat.

Par ailleurs, le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est identique avec celui de l'EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de prononcer un avis sur ce schéma.

Après avoir en avoir délibéré, à 3 voix pour et 12 contre, le conseil municipal

EMET un avis défavorable sur le S.D.C.I. des Côtes-d'Armor.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Gouray, le 30/11/2015

Le Maire,
Michel FABIE



Fabie